

Observation n°7

De : JEROME DREAN
Envoyé : dimanche 26 janvier 2020 09:45
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : A l'attention de Mr le commissaire enquêteur

Bonjour,

Je tiens à vous faire part de mon opposition au projet d'implantation de 2 méga éoliennes à Moreac.

En effet, mon habitation est située juste en face et aucune étude n'a été menée sur l'impact paysager, sonore etc... depuis mon village. Je suis sûr qu'à cette distance (600 m) j'aurai de lourds impacts. En tout cas, je n'ai eu aucune information. On modifie notre cadre de vie, sans mot dire.

MA fille a déjà le sommeil très léger, donc je n'ose imaginer... .

De plus, ayant , pour raison personnelle projet de vendre dans les prochaines années, je n'accepterai pas une dévaluation de mon bien, et compte bien utiliser tous les moyens légaux et m'appuierai sur l'expérience judiciaire des riverains d'autres parcs éoliens.

Il apparaît aussi que l'énergie éolienne est loin d'être la panacée (cf l'Allemagne qui bat des records d'émission de CO2 car les centrales à charbon doivent prendre le relais de l'énergie éolienne très variable en terme de production d'énergie.

Mr Macron , dans une récente déclaration, a visiblement compris que le rapport bénéfice risque de cette énergie est négatif. Je m'oppose donc clairement au projet éolien de Moreac et demande au préfet de ne pas accorder son autorisation.

Jérôme DREAN
6 le camper
56500 Naizin

Observation n°8

De : JL Bouillet
Envoyé : dimanche 26 janvier 2020 18:00
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : Projet de parc éolien de Sepe de Kervellin en Moréac

À l'attention de Monsieur Berjot, Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Me référant au projet de parc éolien en objet et à ses conséquences, je soumetts qu'il n'est pas admissible que les paysages puissent être saccagés sciemment, définitivement et en toute impunité par des promoteurs avides et irresponsables, au simple motif d'un profit rapide qui viendrait s'ajouter à la longue liste des méfaits liés aux quelque 8.400 aérogénérateurs éoliens déjà installés en France : technologie dépassée, bétonnage intensif, corruption et prises illégales d'intérêt, risques sanitaires pour les riverains, pertes immobilières importantes, subventions coûteuses pour le contribuable et contestables, financement le plus souvent opaque, rendement énergétique quasi négligeable, pollution visuelle qui dégrade notre patrimoine et l'industrie du tourisme, dommages sur l'avifaune, quasi ignorance du coût de démantèlement à terme, etc... - tous problèmes qui font de l'industrie éolienne une imposture.

Par ailleurs, et en ce qui concerne l'argument trop souvent évoqué de potentielle "réduction du CO² grâce aux éoliennes", permettez-moi de rappeler que la particularité de la France en matière d'énergie électrique est d'en assurer déjà une des productions les moins "carbonées" au monde, avec plus de 90% d'une énergie produite sans émission de CO² : vouloir à grands frais "décarboner" ce qui est déjà "décarboné" touche à l'absurde !

Et qui plus est la fabrication – en Chine ! (appel quasi nul à la main d'œuvre française) - et le transport de ces machines sont une cause à eux seuls d'une très importante génération de CO². À cela, il convient d'ajouter que la nécessité de pallier l'intermittence inhérente aux éoliennes oblige à l'utilisation intensive de centrales à charbon ou à gaz, ce qui représente une autre source majeure de CO². En d'autres termes, plus on installe d'éoliennes, plus on augmente la production de CO² et plus on contribue au réchauffement climatique. C'est l'énorme paradoxe et l'incroyable escroquerie de l'industrie éolienne...

En formant le souhait que ces commentaires vous inciteront à formuler un avis défavorable au projet en objet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations respectueuses.

Jean-Louis Bouillet
12 Rue Francine
78450 - Villepreux